

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 29 MARS 2019
COMPTE RENDU**

PRESENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Mickaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT,

ABSENTS EXCUSES : Emmanuelle BARLERIN (procuration donnée à Pascal PONCET), Urielle GONARD

ABSENT : Nicolas OSSEDAT, Clare VERNIN, Jean Michel BRISSAY-CHATRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël DAUSSY

1/ CAMPING

Monsieur BURCKEL présent en début de séance nous présente le compte rendu technique et financier de la saison écoulée.

Il en ressort une fréquentation du camping et du snack en hausse notamment en raison d'un été 2018 particulièrement agréable. Monsieur BURCKEL informe le conseil municipal avoir fait des travaux de peinture dans les sanitaires et douches, avoir acquis des bungalows qui seront prochainement installés (sur les emplacements aménagés par l'équipe technique pour les 3 toités). M. le Maire rappelle que ces équipements seront conservés par la commune, en fin de contrat, comme prévu par ledit contrat.

Le bilan présenté n'appelle aucune observation de la part du conseil municipal.

Nota :

Monsieur BURCKEL n'envisage pas d'augmenter les tarifs pour la saison 2019.

Il souhaite mettre en place une offre fidélité « 3^{ème} et 11^{ème} nuitée gratuite » pour inciter les campeurs à rallonger leur durée de séjour.

Quelques suggestions sont faites à la municipalité par Monsieur BURCKEL pour la tranquillité et la sérénité des campeurs.

2/ COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 / AFFECTATION DE RESULTAT

A-VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs présentés lors du précédent conseil par Madeleine Veillas et à nouveau présentés lors de cette séance pour une question de chronologie (avec la TP) . Ils sont conformes avec les comptes de gestion du trésorier.

(cf. précédent CR)

BUDGET COMMUNAL M 14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 114 082.66	184 102.28
DEPENSES	992 131.44	208 740.47
RESULTAT (+) (-)	121 951.22	24 638.19
RESULTAT 2017	365 354.14	59 252.81
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	487 305.06	83 891.00

ASSAINISSEMENT M49	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	110 268.58	92 047.75
DEPENSES	120 898.36	84 640.65
RESULTAT (+) (-)	10 629.58	7 407.10
RESULTAT 2017	41 018.94	214 581.41
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	30 389.16	221 988.51

B- AFFECTATION DE RESULTAT AU BP 2019

M14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2018	487 305.36	- 83 891.00
RESTE A REALISER		- 8 144.00
BESOIN DE FINANCEMENT		- 92 035.00

RECETTES D INVESTISSEMENT (1068) : 92 035.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (002) : 395 270.36

M49	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2018	30 389.16	221 988.51
BESOIN DE FINANCEMENT		0

3/VOTE DES QUATRE TAXES

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition communaux pratiqués en 2018 pour l'année 2019 eu égard à la situation seine de la commune confirmée par Madame DIAS, trésorière et conformément aux engagements pris en début de mandat.

Les taux restent donc inchangés une nouvelle fois (dernière augmentation en 2010 de +2,5%).

Taxe d'habitation	13,91
Taxe sur le foncier bâti	11,52
Taxe sur le foncier non bâti	42,38
CFE	18,66

4/TARIFS PUBLICS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs publics en vigueur en 2018 et de supprimer les tarifs liés aux photocopies ainsi que la régie de recettes s'y rapportant.

5/ VOTE DES BUDGETS M14 et M49 2019

Madeleine VEILLAS propose les budgets 2019 de la commune (M14) et pour le service assainissement (M49).

Ils sont adoptés à l'unanimité et votés, **au chapitre**, en équilibre comme suit :

M14/COMMUNE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 505 320.36	1 505 320.36
INVESTISSEMENT	918 940.36	918 940.36

M49/ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	154 095.36	154 095.36
INVESTISSEMENT	305 918.51	305 918.51

6/FROMAGERIE – ASSAINISSEMENT

Compte tenu des volumes importants qui continueront à être rejetés par la fromagerie implantée à « L'Usine » dans la station d'épuration communale, même après construction de son propre équipement, Monsieur le maire explique qu'il convient de trouver une formule de calcul pertinente à appliquer sans pénaliser l'industriel tout en préservant les intérêts de la commune.

Une convention définissant ces modalités est en cours de mise au point. La DDT, la MAGE sont saisis pour aider à cette mise au point techniquement et juridiquement très complexe.

Un arrêté autorisant la fromagerie à reverser ses effluents dans la STEP sera pris prochainement par le maire.

Par ailleurs :

Le maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de 2019 les services administratifs de la mairie factureront directement l'assainissement aux Saint Jurauds à partir du relevé d'eau fourni par la SAUR. Jusqu'à lors c'était le Syndicat des eaux de la Bombarde qui assurait ce service de facturation pour le compte de la commune. Une seule facture était ainsi établie pour l'eau et l'assainissement.

Madame la Trésorière de St Germain Laval ne souhaite plus que cette situation historiquement pratiquée perdure car le Syndicat des eaux n'a pas la compétence assainissement.

Chaque abonné recevra désormais une facture pour l'eau et une facture pour l'assainissement (s'il est raccordé au réseau communal).

Le montant total restera le même. Il n'y aura donc pas d'impact pour les gens. D'autres communes qui pratiquaient comme à St Just devront aussi mettre en place ce mode de fonctionnement.

7/ BATIMENT MUGNEROT

Monsieur le maire informe devoir prendre un arrêté de péril mettant en demeure le propriétaire du bâtiment menaçant, situé boulevard de l'Astrée, de démolir son bien afin d'assurer la sécurité publique.

Cet arrêté sera pris lorsque Madame l'Architecte des Bâtiments de France aura donné son aval ; son avis devant être obligatoirement visé dans l'arrêté du maire puisque le bien se trouve dans le périmètre dit « du château ».

Un délai raisonnable sera donné au propriétaire pour lui laisser le temps d'organiser la démolition.

8/ CHAPELLE NOTRE DAME

Monsieur le maire informe que l'étude concernant la réhabilitation de la Chapelle « Notre Dame du Château » va être complètement terminée courant avril. La DRAC donnera alors son avis quant à cette étude et devrait accompagner la commune dans l'établissement du programme des travaux et du plan de financement à mettre en œuvre dans les prochaines années.

9/ ADRESSAGE

Madeleine VEILLAS informe le conseil municipal que le dossier a été envoyé aux services de la Poste début mars pour validation. A l'issue de la procédure, encore assez longue, des plaques de rue sont envisagées.

10/ AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC ECOLE

Dominique VIETTI présente le projet d'aménagement de l'espace vert situé aux abords de l'entrée de l'école. Il s'agit notamment de la mise en place de mobilier urbain en lien avec la thématique « école » (bureau – crayons ...).

Cette réalisation se fera à l'automne afin de ne pas gêner le projet pédagogique de l'école : plantations et structure végétale faites par les élèves. C'est l'unité technique qui sera chargé de cet aménagement.

Par ailleurs elle informe que plusieurs espaces sur le territoire communal seront mis en valeur prochainement (bas de la rue du Forez notamment / vers fontaine).

11/ VISITE INSPECTRICE EDUCATION NATIONALE

Monsieur le maire dresse le compte rendu de la rencontre avec l'inspectrice de l'Education Nationale qui s'est rendue en Communauté de Communes présenter un projet dans le cadre de la réforme annoncée par l'éducation nationale. Il s'agirait notamment d'échanges et de rencontres pédagogiques trimestriels entre les écoles du territoire CCPU, de placer les CM2 au sein du collège, ...

Cette proposition a été refusée par la quasi-totalité des communes qui privilégient plutôt une rencontre annuelle autour d'un thème et d'une sortie. A suivre ...

12/RESERVE D'EAU «AU VERDILLÉ»

Monsieur le maire présente l'avant-projet réalisé par le bureau d'études OXYRIA avec des estimations plutôt hautes. Ce dossier plus pertinent a été transmis aux partenaires sollicités dans le cadre d'éventuelles subventions (Région, Département, Agence de l'Eau, Etat).

Les agents communaux interviendront sur le chantier pour un montant estimé entre 25.000 et 30.000 €, ce qui permettra de réduire le montant des travaux.

La commune lancera le moment venu, une consultation dans le cadre d'une procédure dite MAPA.

13/ BATIMENT ROUTE DE ROANNE

Monsieur le maire rappelle le projet de réfection de la couverture du bâtiment communal Route de Roanne.

Une consultation des entreprises dans le cadre d'un marché de travaux à procédure adaptée va être lancée par la commune.

Les dossiers seront en ligne à partir du 1^{er} avril avec remise des offres en mairie au plus tard le 16 mai à 16 heures.

14/ STAGE DE FOOT « HERVE REVELLI »

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour déjà 6 jeunes se sont inscrits au « stage foot Hervé REVELLI » qui se déroulera au stade du «Verdillé» du 15 au 19 juillet 2019.

15/ RADON ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le maire rappelle la pose d'appareils à l'école publique dans l'objectif de mesurer le radon susceptible d'être présents dans les locaux.

Il indique qu'à ce jour les résultats sont connus et révèlent un taux de radon très inférieur au seuil réglementaire (rapport consultable en mairie).

16/ DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le maire présente les demandes de subvention reçues des associations.

Après examen, deux sont retenues :

Association des Sourires d'Urfé : compte tenu du bien-fondé de leur projet d'acquisition d'un véhicule adapté pour transporter les résidents de l'EHPAD, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder à l'Association des Sourires d'Urfé une subvention de 300 € et de mettre gracieusement à disposition de l'association, la salle des fêtes rue de Thiers à l'occasion des représentations théâtrales organisées les 6 et 7 avril prochains.

Musicadanse :

Une subvention de 100 euros est accordée à l'unanimité à Musicadance en remerciement de leur implication aux côtés de la commune lors de la commémoration du centenaire du 11 novembre. L'association bénéficie également de la gratuité de la salle des fêtes rue de Thiers pour la dispense des cours de danse et pour la Fête de la Musique.

17/ CONVENTION SPA/COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement de la convention avec la SPA pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 moyennant 24 centimes d'euros par habitant. Il s'agit d'un moyen pour la commune de bénéficier des services de l'association lorsque la commune recueille un animal (chien par exemple).

QUESTIONS DIVERSES

Madame la conseillère régionale Sophie ROTKOPF :

Le conseil municipal, à l'unanimité, fait part de son soutien à Sophie ROTKOPF qui a récemment été victimes d'actes antisémites inacceptables et condamne très fermement ces actes hélas de plus en plus fréquents.

Il est rappelé par ailleurs qu'un arbre sera planté symboliquement à proximité du terrain multisports à la demande de l'Association des Maires de France pour lutter contre l'antisémitisme.

Madame la députée Nathalie SARLES :

Monsieur le maire indique avoir reçu Nathalie SARLES ce jour accompagné de quelques élus municipaux.

Elle a notamment rencontré 3 chefs d'entreprise de la commune : Fromagerie du Pays d'Urfé (Monsieur GENIN), ARA Thermolaquage (Monsieur BENIGAUD) et RECYTEP (Monsieur FONTAINE).

Par ailleurs, Nathalie SARLES invite les gens intéressés par la restitution des grands débats du roannais : le 04 avril prochain à 18 heures à la Maison du Port à ROANNE

Madame la Sénatrice Cécile CUKIERMAN :

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'il a récemment reçu Cécile CUKIERMAN en mairie.

Courrier à propos des communes ayant sur leur territoire une carrière :

Le maire porte à la connaissance des conseillers municipaux un courrier signé conjointement par les mairies de Bellegarde-en-Forez et Saint Médard-en-Forez relatif à certaines taxes dont le produit perçu par l'Etat pourrait être (au moins en partie) versé aux communes concernées par la présence de carrières.

Messieurs les maires de Bellegarde-en-Forez et Saint Médard-en-Forez souhaitent organiser une réunion à ce sujet à laquelle est conviée la commune en raison de la présence de la carrière RICHARD.

Il s'agit de conduire une action commune pour demander à l'Etat de penser aux collectivités.

Monsieur le Maire souhaite évoquer le sujet avec l'entreprise RICHARD.

Elections européennes :

Il est rappelé aux élus que les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019 de 8 h 00 à 18 00. Le planning de la tenue du bureau de vote sera établi lors de la séance du conseil municipal d'avril prochain.

Projet AGIRA :

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux relatifs au projet de la société AGIRA pourraient débuter semaine prochaine avec le début de la démolition des ex bâtiments BONCHE.

Diverses invitations et manifestations :

02 avril 2019 : Ciné débat « démêlons les fils de l'eau » dans le cadre de la grande consultation nationale de l'eau – Espace Renoir à Roanne

06 avril 2019 : Inauguration du réaménagement du local de l'artisanat à 17 h précédé à 14 h 30 d'un après-midi « conversation et patois » dans le quartier « du Château ».

02 mai 2019 : Très belle manifestation organisée par OPTIC 2000 / passage à St Just de plus de 200 véhicules de collection, pour certains, exceptionnels.

04 et 05 mai : randonnée cyclotouriste – VTT